

RESOLUTION URGENTE

Auteur	Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, Charlotte Salzman-Briand (suppl.), CVPO, Thierry Largey, Les Verts, et Joachim Rausis, PDCB
Objet	Budget alloué au Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, au 31.12.2018
Date	14.05.2018
Numéro	7.0080

Actualité de l'événement

Mise au concours du poste dans le cadre du renouvellement du mandat de Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.

Imprévisibilité

Dans le cadre du renouvellement du mandat du Préposé, la Commission ad hoc souhaite ouvrir le poste à des offres de qualité. L'analyse du rapport du précédent Préposé démontre que le travail à accomplir ne peut se faire sur le budget actuel. Le rapport a été rendu à la fin du mois d'avril.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La procédure de mise au concours du poste demande une décision immédiate du Parlement quant au budget des honoraires du Préposé

Conformément à l'article 38 de la LIPDA, la nouvelle commission cantonale de protection des données et de transparence s'est constituée il y a une année maintenant.

Durant cette année d'activité, elle a assuré le rôle de surveillance qui lui est imparti, et a mis à jour des difficultés de fonctionnement au poste de Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence. L'augmentation permanente des demandes, ainsi que la complexité des dossiers à traiter exigent des mesures afin d'assurer la pérennité de la qualité du travail accompli jusqu'à présent.

Le budget annuel alloué au Préposé représente 100'000.00 CHF. En comparaison intercantonale, le canton du Valais se trouve au bas de l'échelle quand bien même le travail du Préposé cantonal est reconnu au niveau national comme étant excellent.

Les cantons qui nous entourent travaillent avec les budgets suivants (chiffres 2014):

- Vaud: CHF 310'000.00
- Neuchâtel: CHF 335'000.00
- Fribourg: CHF 471'500.00
- Genève: CHF 627'000.00
- Berne: CHF 1'075'000.00

L'organisation de la protection des données et de la transparence dans ces cantons est sensiblement similaire à celle du canton du Valais. Il s'agit là aussi d'un contrat de mandat externe. Certains frais sont en revanche parfois assumés directement par le budget cantonal.

Le mandat du Préposé du canton du Valais prévoit qu'avec ce montant forfaitaire ce dernier assume entièrement les frais liés à la charge de travail (location de locaux, frais de fonctionnement, matériel, salaire,...)

En 2017, 250 nouvelles requêtes sont parvenues sur le bureau du Préposé. Ces dernières émanent prioritairement de personnes privées, des autorités communales et cantonales. Le temps moyen de réponse est de 14 jours. Sur la totalité de ces requêtes, plus de 25 ont été considérées comme complexes, et nécessitent donc des moyens supérieurs.

Conclusion

A l'aune du renouvellement du mandat du Préposé, qui prend fin au 31.12.2018, la Commission s'inquiète pour l'avenir de la protection des données et de la transparence dans notre canton. En effet, nous ne pourrions pas pérenniser le règlement qualitatif de la quantité

de requêtes avec un tel budget. Le mandat du Préposé étant remis au concours pour le 1er janvier 2019, la commission souhaite avoir un choix large et qualitatif de candidats à entretenir, afin de proposer au Parlement un ou plusieurs dossiers de bon niveau.

C'est pourquoi nous demandons à ce Parlement d'accepter d'augmenter le forfait alloué au Préposé pour l'année 2019 à CHF 200'000.00. Ce montant reste toutefois faible en comparaison intercantonal, mais nous semble justifié par la masse de travail à accomplir.